

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2020**

1^{er} mai 2017
Français
Original : anglais

Première session
Vienne, 2-12 mai 2017

République populaire démocratique de Corée

**Document de travail présenté par les membres
de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement
(Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis,
Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne
et Turquie)**

1. Bien que la communauté internationale n'ait cessé de s'opposer fermement à l'élaboration de son programme d'armement nucléaire et de missiles balistiques, la Corée du Nord n'a pas abandonné ou interrompu son programme nucléaire existant ni les activités connexes, et continue d'effectuer des essais. À cet égard, les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement considèrent que le programme nucléaire et de missiles balistiques de la Corée du Nord constitue l'un des problèmes les plus graves face auxquels se trouve le régime international de désarmement et de non-prolifération élaboré dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

2. Les Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires restent saisies depuis longtemps de la question des mesures de provocation prises par la Corée du Nord. Dans son document final, la Conférence chargée d'examiner le Traité en 2010 a vivement engagé la Corée du Nord à respecter les engagements pris durant les pourparlers à six et, notamment, à abandonner totalement et de façon vérifiable toutes les armes nucléaires et les programmes nucléaires existants, conformément à la Déclaration commune de septembre 2005 publiée à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six, et l'a instamment priée de revenir rapidement au Traité et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle a également demandé à la Corée du Nord et à tous les États parties de s'acquitter pleinement de toutes leurs obligations pertinentes en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Elle a réaffirmé son ferme appui aux pourparlers à six et est demeurée résolue à obtenir par la voie diplomatique un règlement satisfaisant et global de la question.



3. La Corée du Nord a effectué des essais nucléaires le 9 octobre 2006, le 25 mai 2009, le 12 février 2013, le 6 janvier 2016 et, dernièrement, le 9 septembre 2016, violant à maintes reprises les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le 30 novembre 2016, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité sa résolution [2321 \(2016\)](#), dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire effectué par la Corée du Nord le 9 septembre 2016 et réaffirmé ses décisions selon lesquelles la Corée du Nord devait abandonner toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires existants. La Corée du Nord poursuit également ses programmes de missiles balistiques; elle a tiré plus de 20 missiles balistiques en 2016 et continue d'effectuer des tirs en 2017. Les tirs de missiles balistiques effectués par la Corée du Nord constituent également des violations graves des obligations qui lui incombent conformément aux résolutions [1718 \(2006\)](#), [1874 \(2009\)](#), [2087 \(2013\)](#), [2094 \(2013\)](#), [2270 \(2016\)](#) et [2321 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

4. Compte tenu de la situation relative à la Corée du Nord, les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement déclarent ce qui suit et recommandent à la prochaine Conférence chargée d'examiner le Traité de rester saisie de la question.

- Les activités d'ordre nucléaire et relatives aux missiles menées par la Corée du Nord constituent des violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que de la Déclaration commune de septembre 2005 publiée à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six, et représentent un grave problème pour le régime mondial de non-prolifération et de désarmement axé sur le Traité sur la non-prolifération.
- Les membres de l'Initiative condamnent, avec la plus grande fermeté, les essais nucléaires effectués par la Corée du Nord. Ils condamnent également fermement les activités nucléaires que mène actuellement la Corée du Nord, notamment le redémarrage et l'exploitation du réacteur modéré au graphite de 5 MW, ainsi que l'agrandissement et la mise en service des installations d'enrichissement d'uranium à Yongbyon, et exhortent la Corée du Nord à toutes les cesser.
- Les membres de l'Initiative condamnent, avec la plus grande fermeté, les activités relatives aux missiles balistiques menées par la Corée du Nord, soulignant que ces activités contribuent à l'élaboration de systèmes de vecteurs d'armes nucléaires par la Corée du Nord et aggravent encore les tensions.
- Les membres de l'Initiative réaffirment que, conformément au Traité, la Corée du Nord ne peut avoir le statut d'État doté de l'arme nucléaire, comme il est déclaré dans les résolutions [1718 \(2006\)](#) et [1874 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité et dans le document final de la Conférence chargée de l'examen du Traité en 2010.
- Les membres de l'Initiative exhortent la Corée du Nord à ne procéder à aucun nouvel essai nucléaire ou tir de missiles balistiques et à s'abstenir de prendre toute autre mesure de déstabilisation ou de provocation. Ils la prient à nouveau instamment d'appliquer immédiatement et intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que la Déclaration commune de septembre 2005 publiée à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six,

d'abandonner totalement toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires et de missiles balistiques existants de façon vérifiable et irréversible, et de revenir au plus tôt au Traité et aux garanties de l'AIEA.

- Les membres de l'Initiative soulignent qu'il importe que tous les États fassent le nécessaire pour que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient systématiquement et intégralement appliquées et respectées.
-